COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints — Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou Fréderic Henriot Ariane Wachthausen Alexis Midol-Monnet Hervé Dole

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet 20h48: arrivée de Fréderic Henriot

Absents: 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32 Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Pouvoir à Didier Missenard Pouvoir à Augustin Bousbain Pouvoir à Véronique France-Tarif Pouvoir à Yann Ombrello Pouvoir à David ROS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-60 SPORTS - MODIFICATION DES TARIFS DU CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-61 relative aux tarifs des activités organisées dans le cadre du Centre Municipal d'Initiation Sportive,

Vu l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité qui s'est tenue le 20 juin 2022,

Considérant que pour le CMIS Echecs les tarifs resteront soumis aux conditions de la délibération du Conseil Municipal n° 2017-61,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les autres tarifs de ces prestations à compter du 1^{er} septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous pour les activités organisées par le centre municipal d'initiation sportive ;

CMIS Stages	Tarifs en application du QF			Quotient Familial	
	Minimum	Maximum	Extérieur	Minimum	Maximum
Forfait n° 1	15,15€	18,45€	23,40 €	200,00 €	2300,00 €
Forfait n° 2	20,00€	26,50 €	30,50€	200,00 €	2300,00 €
Forfait n° 3	26,80 €	32,85€	40,95 €	200,00€	2300,00 €

- Forfait n° 1 : stage d'une journée, sans location ni transport, sans encadrement spécialisé.
- Forfait n° 2 : stage d'une journée comprenant une activité avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : patinoire ou mur d'escalade).
- Forfait n° 3 : stage d'une journée comprenant 2 activités avec transport et accès payant à une infrastructure (exemple : voile et golf ou voile et poney).
 - Précise que les stages peuvent contenir plusieurs jours ;
 - Précise que pour les non orcéens, il est prévu un tarif extérieur ;
 - Précise que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2022.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

JUIL 2022

David ROS Mairie d'Orsay Conseiller départemental de l'Essonne

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)